



Paris, le 17 août 2011

MOTION POUR L'ARRET DES POURSUITES JURIDIQUES, CONTRE LA CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE

À : CGT FAPT 49 cgtfapt49@orange.fr , fax 02 41 47 44 54.

Copie : Fédération CGT FAPT fede@cgt-fapt.fr

L'Union Régionale CGT-FAPT d'Île de France apporte son soutien à Dominique Feuvrais, secrétaire générale du syndicat Cgt-Fapt du Maine et Loire. Notre Camarade a été convoquée le 13 juillet par un juge d'instruction du tribunal d'instance d'Angers, suite à une plainte déposée par les patrons de Vendredi Média dont les salariés ont été pendant 140 jours dans l'action.

Les salariés ont agi pour leurs salaires : 3,50 € de l'heure. La direction a préféré les licencier plutôt que de répondre à leurs revendications allant jusqu'à porter plainte contre la secrétaire générale du syndicat Cgt-Fapt.

La Cgt condamne toutes les pressions à l'égard des personnels et des militants syndicaux, quelle que soit l'organisation syndicale.

Une fois de plus, le patronat de la profession utilise la justice pour éviter d'avoir à répondre aux revendications légitimes du personnel.

Il est inadmissible de recourir à une conception répressive des relations sociales qui excluent la négociation et la recherche d'issues aux conflits.

C'est inacceptable ! Les salariés n'ont fait que défendre leurs revendications.

En instrumentalisant ainsi la justice, le patronat montre sa hargne et le manque de justification à sa politique dévastatrice. La direction de Vendredi Média doit arrêter sans attendre cette procédure injuste.

L'Union Régionale CGT-FAPT d'Île de France exige l'abandon de toutes les poursuites.

Pour le Bureau Régional,

Benoît Martin